



# *Municipalité de Saint-Claude*

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

---

---

Le 5 octobre 2020

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 5 octobre 2020 et à laquelle étaient présents ;

**Présences :** M. Hervé Provencher, Maire  
Mme Suzanne Vachon, conseillère district 1  
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2  
M. Yves Gagnon, conseiller district 3  
M. Marco Scrosati, conseiller district 4  
M. Yvon Therrien, conseiller district 5  
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

## **MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

## **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR** **5 OCTOBRE 2020**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande COOPTEL : autorisation installation de poteaux Rang 6
5. Période de questions
6. Incendie
  - a) Formation pour pompier en 2021
7. Voirie
  - a) Demande de paiement subvention l'entretien du réseau routier 2020
  - b) Probation Christian Bédard
  - c) Remplaçants période hivernale
  - d) Enregistrement chemin Bergeron privé à la Toponymie
  - e) MRC et FQM : entente en fourniture de services techniques ingénierie(document)
  - f) Réparation camion Inter 2009
  - g) Achat peigne
  - h) Achat coupe plasma
8. Loisirs
  - a) Demande de subvention : programme de soutien à des projets de garde
  - b) Fonds pour l'Accessibilité- acceptation Centre Aux Quatre Vents - signatures
  - c) Ajout rénovation extérieure bibliothèque (électricité, gouttière)
  - d) Décoration Noël – village
  - e) Demande de l'Association des Eaux : local gratuit – rencontres
  - f) RAVIR : projet lanternes avec l'école
9. Plan de développement

10. Caisse des Sources : nouveau bail de location
11. Déneigements des entrées et poubelles
12. MRC : mise en commun de la gestion des boues de fosses septiques
13. SPAE : nouvelle entente – demande rencontre
14. Étincelle – vie économique
15. Inspection barrage
16. Dépôt rapport budgétaire
17. Période de questions
18. Comptes
19. Correspondance
20. Varia
  - a) TECQ – 2<sup>e</sup> demande

#### **2020-10-01 - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-10-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 8 septembre 2020 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-10-03 DEMANDE DE COOPTEL :**

**CONSIDÉRANT QUE COOPTEL** a déposé des demandes d'autorisation pour l'installation de 4 poteaux sur le Rang 6 entre le chemin Bergeron et le chemin des Canadiens ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

**Que** le conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien du déploiement de réseau par la Compagnie COOPTEL dans les limites de la municipalité de Saint-Claude aux endroits et de la manière indiquée ci-haut soit l'autorisation de mettre des poteaux en bordure du Rang 6.

**Qu'un** appel doit être fait avec le responsable de voirie avant le début des travaux.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **INCENDIE**

#### **2020-10-04 BESOINS DE FORMATION POMPIERS –PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers

des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE Attendu que** la municipalité de Saint-Claude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

**QUE les besoins et les prévisions 2020 sont :**

- 1 personne en formation pompier 1
- 2 personnes en formation officier non urbain
- 7 personnes en formation désincarcération en milieu agricole
- 12 personnes en formation secouriste
- 12 personnes en formation spécifique phénomène thermique
- 12 personnes en formation spécifique analyse de la fumée

**ADOPTION : 6 POUR**

**VOIRIE**

**2020-10-05 DEMANDE DE PAIEMENT : SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER LOCAL - 00030286-1 - 42100 (05) - 2020-06-16-55**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports versera une compensation de 75 000\$ sur trois années budgétaires pour l'entretien du réseau routier local tel que stipulé dans une correspondance datée du 2 JUILLET 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés selon la subvention pour un montant subventionné de 75 000\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports soit des travaux pour la somme de 99 332,08\$ excluant les frais de machineries et de main d'œuvre.

**QUE** les équipements municipaux et le salaire des employés font partie de la contribution de la municipalité et ce non comptabilisé au montant.

**QUE** les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTION: 6 POUR**

**PROLONGER LA PROBATION – EMPLOYÉ DE VOIRIE**

Une rencontre a eu lieu avec l'employé, le 30 septembre 2020, et Monsieur Christian Bédard a mentionné qu'il rencontre son médecin le 14 octobre 2020 pour une consultation suite à son opération.

Le conseil reporte le point de probation à la prochaine séance du conseil de novembre 2020.

La probation de Monsieur Christian Bédard au poste d'employé de voirie, est donc prolongé au-delà du 21 octobre 2020.

**2020-10-06 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER- OPÉRATEUR SAISONNIER**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la période de déneigement, il peut s'avérer nécessaire, compte tenu des conditions climatiques, de se doter d'une banque de nom de journalier opérateur remplaçant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de nommer la personne suivante au poste de journalier opérateur remplaçants, et ce à l'échelon 5 ;

Monsieur Gilles Lemay

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-07 ENREGISTREMENT D'UN CHEMIN PRIVÉ À LA TOPONYMIE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'ouverture et d'attribution de nom de chemin privé, perpendiculaire au Rang 6 doit être réalisée afin d'attribuer des numéros civiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nom proposé « chemin Bergeron », origine et signification en lien avec le défunt André Bergeron qui était propriétaire du terrain où est situé le chemin ;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de chemin accompagne la demande d'officialisation du nom;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser la directrice générale à acheminer les documents relatifs à cette demande d'attribution de nom à la commission de toponymie du Québec.

**QUE** le conseil approuve le nom soumis, « **Chemin Bergeron** » ;

**QUE** l'entrée en vigueur de l'ouverture du chemin soit effective à la date de l'acceptation du nom auprès de la commission de la toponymie.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-08 RÉOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

**QUE** Monsieur Hervé Provencher, Maire, et Madame France Lavertu, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

**QUE** Madame France Lavertu, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-10-09 CAMION INTER 2009 : RÉPARATIONS POUR INSPECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Inter 2009 a été soumis à une inspection annuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations ont dû être faites avant cette dernière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser les réparations requises de Diesel Sherbrooke inc. afin de respecter les normes et passer l'inspection.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-10-10 ACHAT D'UN PEIGNE POUR CAMION DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de changer la niveleuse arrière (peigne) pour les opérations de déneigement, sur le camion Inter 2009 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter un peigne au coût de 6 200\$ de la compagnie Robitaille Équipement.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-10-11 ACHAT D'UN OUTIL COUPE PLASMA**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'acquérir un nouvel outil ; coupe plasma, pour les différentes tâches au garage municipal ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acheter un outil, coupe plasma pour le service de voirie au coût de +/- 2 200\$ de la compagnie oxycentre inc.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

**2020-10-12 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN A DES PROJETS DE GARDE EN PÉRIODE ESTIVALE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant le relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Claude souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2021 ;
- D'autoriser Mme Janie Brunelle, intervenante en loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier, à signer les formulaires requis et la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Claude.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-13 DEMANDE DE SUBVENTIONS – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ, PROJETS DE PETITE ENVERGURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande présentée au Fonds pour l'accessibilité (FA) pour les projets qui rendent les collectivités et les milieux de travail plus accessibles aux personnes en situation de handicap est acceptée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu à signer tous les documents requis et l'entente pour la subvention programme Fonds pour l'accessibilité, projet 017347386.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-14 AJOUT RÉNOVATION BIBLIOTHÈQUE IRENE-DUCLOS**

**CONSIDÉRANT QU'**il a des ajouts pour les travaux de la bibliothèque (électricité, gouttière, ajout de tôles, réparations de la structure, augmentation des coûts de matériaux)

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'autoriser les ajouts à la rénovation.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-15 DÉCORATION DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'optimiser les paniers suspendus et de les utiliser afin de décorer pour les fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de proposer au Groupe Entraide d'accomplir ces arrangements avec un budget de 700\$ pour les décorations de Noël.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-16 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES : LOCAL GRATUIT**

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs désirent se réunir pour les réunions de l'association des Eaux et Berges du lac Boissonneault et demandent d'avoir accès à un local gratuitement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est composé de 8 personnes et se réunit habituellement 1 fois par mois en soirée entre le mois d'avril et le mois de décembre. 6-8 réunions par année selon nos besoins.

**CONSIDÉRANT QU'UN** local est nécessaire pour tenir les rencontres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu de collaborer aux rencontres des organisateurs de l'association en laissant un local gratuit soit au centre aux Quatre Vents ou à la salle du conseil municipal.

**QU'**un administrateur doit être responsable des lieux et de l'activité. Une clé lui sera remise. Le local doit être réservé auprès du Groupe Entraide pour conserver et ainsi garantir la tenue si la salle du centre est choisie ou encore réserver la salle du conseil auprès de la directrice générale.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-17 RAVIR : PROJET DE LANTERNES AVEC L'ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** Ravir, le regroupement des artistes vivant en ruralité offre l'occasion d'embellir le village pour le temps des fêtes tout en faisant participer les enfants des écoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à fabriquer des lanternes qui seront accrochées à l'école ou le long d'une rue ou dans un parc. Ces lanternes seront peintes par les enfants sous la supervision d'un artiste membre de Ravir.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte, le projet de lanternes pour un coût de 250\$ conditionnel à ce que l'école Notre-Dame du Sourire accepte et soit partenaire pour la réalisation.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-18 PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire obtenir de l'accompagnement pour des démarches de consultation citoyenne en vue d'élaborer un plan de développement pour la municipalité de Saint-Claude ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte l'offre de Niska, avec la conseillère en développement collectif pour un mandat estimé à 8 048,90\$.

Les premières étapes de l'accompagnement (1 et 2) devraient être réalisées en 2020 pour un coût estimé à 2 340\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-10-19 CAISSE DES SOURCES : CENTRE DE SERVICE DE SAINT-CLAUDE – NOUVEAU BAIL DE LOCATION**

**CONSIDÉRANT QU'UN** bail de location a été conclu en date du 7 octobre 2015 entre les parties, Municipalité de Saint-Claude et la Caisse Desjardins des Sources pour un centre de service sur le territoire de Saint-Claude au 567, rang 7 (résolution no 2015-06-19) ;

**CONSIDÉRANT QU'il** a lieu de faire un premier avenant pour le prolongement du bail

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

**QUE** le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour la conclusion de ce renouvellement.

**ADOPTION : 6 POUR**

**DÉNEIGEMENT ENTREES - POUBELLES :**

Monsieur le maire informe l'assistance que le responsable des déneigements des entrées des bâtiments municipaux doit subir une opération et l'équipe de voirie sera responsable d'accomplir ces tâches pour la période d'absence de Monsieur Réjean Moffatt.

**2020-10-20 APPUI A LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN DE LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**ATTENDU QUE** le ministère des *Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par le biais du programme « *Volet 4 – Soutien à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité* » ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la mise en commun de services liés à la gestion des boues de fosses septiques pour plusieurs municipalités de son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Claude désire être incluse dans la demande d'aide financière présentée par la MRC ;

**ATTENDU QUE** si, à la suite du dépôt de l'étude, le projet venait à ne pas se réaliser, la MRC n'aurait qu'à rembourser le premier versement octroyé par le MAMH et la municipalité de Saint-Claude n'aurait aucuns frais à payer pour ce service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Claude signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans la demande d'aide financière pour la mise en commun de services liés à la gestion des boues de fosses septiques ;



**QU'** la municipalité de Saint-Claude s'engage à participer au projet de mise en commun de la gestion des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts, conditionnellement à la signature de l'entente intermunicipale par la municipalité et à la mise en place du service par la MRC;

**QUE** la municipalité de Saint-Claude désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet ;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **SPAE : NOUVELLE ENTENTE – DEMANDE RENCONTRE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la SPAE de l'Estrie demande une rencontre pour conclure une nouvelle entente pour la protection et le contrôle des animaux.

#### **2020-10-21 JOURNAL ÉTINCELLE : VIE ÉCONOMIQUE DU VAL ST-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la 10e édition de La Vie économique du Val St-François pour un cahier spécial a lieu en collaboration avec la MRC du Val Saint-François ainsi que le journal La Pensée de Bagot pour représenter les municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'annoncer la municipalité dans ce cahier spécial pour 1 /8 de page, 299\$

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **DÉPÔT : INSPECTION RÉGULIÈRE BARRAGE BAZIN**

La directrice générale dépose le rapport de l'inspection régulière du barrage Bazin – 2020 réalisée par Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement en date du 24 septembre dernier.

#### **2020-10-22 INSPECTION STATUTAIRE ET ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE BARRAGE BAZIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspection régulière du 24 septembre a révélé des changements selon les observations faites ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de faire une vérification et une inspection par une firme d'ingénieurs professionnels ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de mandater la firme FNX INNOV pour réaliser une visite d'inspection, une inspection statutaire du barrage ainsi qu'une analyse, rapport et recommandation. Au coût de 4 300\$.

L'inspection statutaire se fera d'ici le 15 novembre prochain.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (01-01-2020 AU 30-09-2020)**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 30 septembre 2020.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question concernant la période pour exécuter le ramonage de cheminées.

La directrice mentionne que la période est terminée à la fin septembre, qu'il a eu différentes annonces dans l'info municipal, le site internet et le Facebook.

### **2020-10-23 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202000792 à 202000868 pour un montant total de 101 266,77\$.

Les paies du mois de septembre 2020 pour un total 25 074,10\$.

### **ADOPTION : 6 POUR**

### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de septembre 2020.

### **VARIA**

### **2020-10-24 PROGRAMMATION VERSION NO 2 DEMANDE DE SUBVENTION TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Lettre reçue en juillet 2019 pour une subvention de 902 093\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- Priorité 1 Mise à niveau station d'épuration  
(Télémetrie, UV remplacement de l'équipement de désinfection)
- Priorité 4 Voirie  
(Travaux de structure et pavage de certains secteurs routiers)

**ADOPTION : 6 POUR**

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donné par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURES** : 20 heures et 50 minutes.

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

.....  
**Hervé Provencher**  
**Maire**

.....  
**France Lavertu**  
**Directrice générale**  
**secrétaire-trésorière, g.m.a**